

***Une tautologie est une tautologie.*¹ Tautologies logiques et logique des énoncés tautologiques attributifs**

Les énoncés attributifs tautologiques (en abrégés EAT) comme *Une femme est une femme* ou *Strasbourg est Strasbourg et Paris est Paris* sont réputés s'ouvrir à des interprétations qui excèdent largement la signification, dite conventionnelle, que nous leur attribuons en vertu de nos seules connaissances linguistiques. Comme l'observe Frédéric (1981 : 313), « plutôt que de ne pas avoir de sens, [ce type d'] énoncé en a trop et, au-delà de son apparente évidence, il ne laisse pas saisir lequel de ces sens possibles doit être retenu ». En fait, la deuxième partie de cette remarque vaut pour tout énoncé si l'on admet la distinction entre *sens phrastique* (ce qu'une phrase veut dire) et *signification énonciative* (ce qu'a voulu dire celui qui a énoncé la phrase).² Ainsi, en réponse à la question *Quelle heure est-il ?* l'énoncé *Le facteur vient tout juste de passer* pourra signifier qu'« il doit être approximativement l'heure à laquelle le facteur passe quotidiennement », en conjonction avec la connaissance partagée que le facteur passe quotidiennement à la même heure.³ Il s'ensuit que le problème que posent les EAT n'est pas tant celui de leur excédent interprétatif ni même celui des procédures inférentielles propres à dériver discursivement cet excédent, car on peut supposer raisonnablement qu'elles ne sont pas spécifiques à ce type d'énoncé. La vraie spécificité des EAT réside dans le socle même sur lequel ces procédures opèrent et qui n'est autre que leur sens phrastique foncièrement tautologique. C'est ce que je me propose de vérifier ici en examinant de plus près leur architecture syntaxique et leur interprétation sémantique hors contexte, qui sont celles d'une phrase attributive tautologique (en abrégé PAT). Il s'agira donc de déterminer ce qu'est l'interprétation conventionnelle des PAT, condition nécessaire mais jamais suffisante des usages communicatifs auxquels elles se prêtent. Cet examen permettra aussi de préciser le statut de la tautologie et de l'analyticité comme concepts descriptifs en sémantique linguistique par rapport à ce que Rey-Debove (1994 : 34) appelle la « tautologie sans contenu des logiciens », que les logiciens eux-mêmes considèrent comme « vide », mais au sens de « dénué de contenu, et non pas dénué de sens » (Blanché, 1968 : 67).

Les usages variables du terme de *tautologie* dans des domaines aussi divers que la logique, l'argumentation, la rhétorique et la sémantique linguistique imposent une mise au point préalable qui n'est pas que terminologique. Par *énoncés tautologique* on entendra ici les énoncés « où les éléments du prédicat reprennent ceux du sujet, selon le modèle / X est X / » et

¹ ...*et un souvenir est un souvenir*, c'est-à-dire quelque chose qu'on n'oublie pas. Le souvenir que je n'ai pas oublié est celui de l'accueil chaleureux que m'ont réservé le 17 octobre 1986, lors de mon premier séjour en Hongrie, Jolán Kelemen et ses collègues du Département de français de l'Université Eötvös Loránd de Budapest. Qu'elle trouve dans cet article un amical hommage d'un collègue à l'ensemble de ses travaux.

² Sur le partage du travail interprétatif entre notre connaissance de la langue et les procédures pragmatiques qui en exploitent le potentiel significatif et sur l'articulation concomitante entre *sens phrastique* et *signification énonciative*, voir Riegel (1999). J'ai interverti entretemps les termes de *sens* et de *signification* pour me conformer à un usage qui me paraît actuellement dominant.

³ On voit mal comment un interlocuteur pourrait accéder à la signification énonciative de cet énoncé sans avoir d'abord accès à son sens phrastique, puisque c'est sur ce dernier qu'opèrent les procédures inférentielles de validation discursive qui aboutissent à sa signification énonciative.

« où la tautologie [est] formelle au sens linguistique (mêmes signifiants et signifiés pour le sujet et le prédicat) » (Rey-Debove, 1998 : 30-31). Cette définition recouvre les PAT telles que (2-4) schématisées sous [1], où un même nom fonctionne à la fois comme tête nominale du sujet N0 (générique ou particulier) et de l'attribut N1 d'une phrase copulative :

- [1] N0 – est – N1.
- (2) *Un sou est un sou.*
- (3) *Les affaires sont les affaires.*
- (4) *Paul, c'est Paul (et moi, c'est moi).*

Elle exclut les cas de répétition paraphrastique comme (5), où un même contenu propositionnel est exprimé sous deux formes différentes successives et ceux, comme dans (6) et (7), de répétition (quasi)synonymique et pléonastique du prédicat ou d'un élément référentiel à l'intérieur d'une même proposition :

- (5) *Il est encore célibataire (et il n'est) toujours pas marié.*
- (6) *J'en suis sûr et certain.*
- (7) *Un fait établi et avéré vaut mieux que d'hypothétiques conjectures.*

Elle exclut aussi ce que Rey-Debove (1998 : 31) appelle des *tautologies non formelles*, qui correspondent aux phrases bâties sur le modèle / X est Y / où le sujet et l'attribut ont des signifiés identiques mais des signifiants différents, comme par exemple :

- (8) *Un célibataire est un homme qui n'a jamais été marié.*
- (9)a *Un ictère est une jaunisse.* (Rey-Debove, 1998 : 41)
- (9)b *Une coccinelle est une bête à bon dieu.*

où l'on aura reconnu des *énoncés définitoires* qui proposent des mots *célibataire* et *ictère* une définition respectivement sous la forme analytique d'une paraphrase développant leur signifié et sous celle d'une forme lexicale (simple ou complexe) synonyme. On verra pourquoi ces énoncés ne sont pas tautologiques au même titre et ne sont pas sentis aussi tautologiques que les EAT.

1. La catégorie des phrases attributives analytiques

Le sujet, et donc aussi l'attribut, des PAT comme (2-4) est un syntagme nominal constitué d'un déterminant et d'une tête nominale, mais ne s'y réduit pas nécessairement puisque la tête nominale peut être accompagnée de compléments et / ou de modificateurs :

- (10) *Un verre est un verre (et une coupe est une coupe).*
- (10)a *Un verre de vin est un verre de vin.*
- (10)b *Un verre à pied est un verre à pied.*
- (10)c *Un verre vide est un verre vide (et un verre plein est un verre plein).*
- (11) *Ta femme est ta femme.*

(11)a *La femme du président de la République est la femme du président de la République.*

Il peut en revanche se réduire à une forme pronominale ou à la forme articulée ou non d'un nom propre :

(12) *Lui, c'est lui ; moi, c'est moi* (Laurent Fabius à propos de François Mitterrand).

(13) *Paris sera toujours Paris.*

ou encore prendre la forme d'un infinitif généralement sans complément :

(14) *Donner, c'est donner. Reprendre, c'est voler.*

La tête nominale peut être un nom comptable comme dans (2, 3, 10, 11, 12 et 13), mais aussi un nom massif :

(15) *L'eau est de l'eau.*

(16) *De l'eau, c'est de l'eau (et du vin, c'est du vin).*

ou encore ce que l'on appelle par commodité un nom *abstrait*, pour désigner les noms qui renvoient à des propriétés, des états, des activités, etc. :

(17) *Le courage, c'est le courage et la lâcheté, c'est la lâcheté.*

(18) *Une erreur est une erreur.*

Bref, si le sujet et l'attribut renvoient à la même notion, à la même matière conceptuelle, au même type d'entité – j'utilise à dessein et provisoirement ces formulations générales – force est de reconnaître qu'ils peuvent renvoyer à n'importe quel type de notion, de matière conceptuelle ou d'entité : à des personnes, des objets naturels, des artefacts, des propriétés, des états, des relations, des procès et des processus, et même aux dimensions cognitives de leur conceptualisation (*Le temps, c'est le temps ; l'espace, c'est l'espace*). Enfin, et cette distinction n'est pas anodine, le sujet des PAT est une expression référentielle qui peut renvoyer soit à la classe virtuelle de toutes les occurrences du schéma conceptuel véhiculé par sa tête nominale et ses expansions (s'il y en a), soit à une ou à des occurrences particulières de ce même schéma identifiées dans un cadre référentiel discursif.

Dans le premier cas, l'EAT aura une lecture *générique* reconnaissable à deux propriétés interdépendantes bien connues : son sujet disloqué à gauche est repris par la forme pronominale *ça / ce* et n'est compatible qu'avec des prédicats génériques qui valent pour la classe des référents qui vérifient l'intention de l'expression sujet.⁴ De ce point de vue, (1), (2), (10), (14), (15), (16) et (17) présentent les trois formes concurrentes d'une phrase générique ordinaire, c'est-à-dire non tautologique, comme :

⁴ Sur les énoncés génériques et les expressions référentielles génériques, voir Galmiche (1983 et 1985) et Kleiber (1983 et 1985).

(19)a *Les chats sont agiles. / Les chats, c'est agile.*

(19)b *Un chat est agile. / Un chat, c'est agile.*

(19)c *Le chat est agile. / Le chat, c'est agile.*

ou encore d'une tautologie non formelle comme :

(19)d *Les chats sont des animaux domestiques. / Les chats, c'est des animaux domestiques.*⁵

(19)e *Un chat est un animal domestique. / Un chat, c'est un animal domestique.*

(19)f *Le chat est un animal domestique. / Le chat, c'est un animal domestique.*

Pour (10)c repris ici sous (20) on aura donc :

(20)a *Les verres vides sont les verres vides. / Les verres vides, c'est les verres vides.*

(20)b *Un verre vide est un verre vide. / Un verre vide, c'est un verre vide.*

(20)c *Le verre vide est le verre vide. / Le verre vide, c'est le verre vide.*

Les trois emplois de l'article correspondent à trois constructions distinctes de la généralité à partir d'une expression nominale. L'article défini pluriel définit en extension la classe ouverte du sujet comme la somme des individus distincts qui la composent. Seule l'unicité de la classe est présupposée et l'attribut qui la caractérise n'est pas forcément partagé par tous ses membres (*Les Suédoises sont blondes* reste vrai même s'il existe des Suédoises qui ne sont pas blondes). L'article indéfini singulier renvoie à un individu particulier non spécifique, qui, n'étant pas autrement identifié, est en quelque sorte par défaut réduit à sa seule appartenance à la classe (*Une Suédoise est blonde* laisse entendre qu'une Suédoise en tant que telle est blonde). L'article défini singulier envisage le référent du sujet comme un individu, ce qui convient bien aux substantifs massifs et aux noms abstraits qui renvoient génériquement à une substance homogène sans distinction d'occurrences particulières. Appliqué à un substantif comptable dans un syntagme nominal générique, il impose une vision massive de la catégorie dont les membres, devenus indiscernables, fusionnent dans le type qui leur est commun. Auquel cas, l'attribut s'applique au type dénoté par le nom et seulement indirectement à ses occurrences (le sujet de *La Suédoise est blonde* renvoie à un modèle idéal qui transcende ses occurrences particulières).⁶

Dans le second cas, le sujet de l'EAT est ce que les logiciens appellent un *terme particulier*. *Paul, c'est Paul, Toi, c'est toi* et *Les problèmes de Paul sont les problèmes de Paul* sont incontestablement des énoncés tautologiques qui ont la même forme syntaxique [1] que les énoncés génériques précédents. Mais leur sujet, respectivement un nom propre, le pronom personnel de la deuxième personne du singulier et un syntagme nominal défini nominal, renvoie

⁵ L'article indéfini pluriel fait de l'attribut de (19)a un prédicat d'appartenance à la classe des animaux domestiques, alors que l'article défini établit une équivalence définitoire et réversible entre le sujet et l'attribut : *Les Français sont des personnes / *Des personnes sont les Français* mais *Les Français sont les personnes de nationalité française / Les personnes de nationalité française sont les Français*.

⁶ Sur la « massification » des concepts numérables opérée par le générique, voir Kleiber (1989).

aux individus particuliers que sont le porteur du nom propre *Paul*, le destinataire de l'énoncé *Toi, c'est toi* et à l'ensemble des occurrences du schéma conceptuel « problème de Paul » dans l'univers de référence de l'énoncé *Les problèmes de Paul sont les problèmes de Paul*.

Que leur sujet soit générique ou particulier, les EAT s'analysent comme des instances distinguées de ce que les logiciens et les sémanticiens appellent des *phrases analytiques*, c'est-à-dire des phrases qui sont vraies en vertu de leur sens et indépendamment des faits susceptibles de les vérifier. Or, une chose est de constater qu'un énoncé, ou plutôt la phrase qu'il énonce, est analytique, une autre est de déterminer pourquoi il l'est. Moeschler et Reboul (1994 : 207), par exemple, observent que les énoncés (21-23) « en plus du fait qu'ils ne devraient pas être informatifs [...] devraient avoir le même sens, puisqu'ils ont les mêmes conditions de vérité. Or cela ne tient pas compte de leurs implications conversationnelles, données en (22) et (24)⁷ :

(21) *Un homme est un homme.*

(22) *Les hommes sont tous pareils (égoïstes, machistes, vaniteux, irresponsables, etc.).*

(23) *Ou Jean viendra ou il ne viendra pas.*

(24) *Il n'y a rien que l'on puisse faire pour influencer la venue de Jean.*

Effectivement (21) et (23) ne violent la maxime de quantité de Grice (donner ni plus ni moins d'information que ne le requiert le but communicatif) que si l'on s'en tient à leur sens phrastique. Mais leur interprétation effective, plus précisément la gamme des significations énonciatives telles que (22) et (24) susceptibles d'être communiquées par ces énoncés, montre clairement qu'une tautologie intrapropositionnelle comme (21) ne se prête pas au même type d'inférence de validation discursive qu'une tautologie interpropositionnelle disjonctive comme (23). En d'autres termes, ces inférences sont formatées par le schéma syntaxique des énoncés tautologiques et par la configuration interprétative véhiculée par ce schéma. Sans compter les contraintes évidentes exercées par l'investissement lexical des moules syntaxiques (*Un homme est un homme* et *Un sou est un sou* n'autorisent pas les mêmes inférences, bien que ces inférences obéissent au même mécanisme).

2. L'analyticité des énoncés tautologiques

Une formule de la logique des propositions est une tautologie si elle est vraie dans tous les cas de figure. Blanché (1968 : 63-64) cite en exemple les trois formules :

(25) $((p \text{ fi } q) \& (p \text{ fi } \neg q) \supset \neg p)$

(26) $(p \& (q \vee \neg q)) \vee (\neg p \& (q \vee \neg q))$

(27) $p \vee \neg p$

qui se lisent respectivement :

(25)a Si *p* implique à la fois *q* et non *q*, alors *p* est faux

⁷ La numérotation des exemples est la mienne.

(26)a Ou bien p et (en même temps) q ou non q, ou bien non p et (en même temps) q ou non q

(27)a p ou bien non p

En fait les trois formules sont équivalentes, puisque la première est réductible à la seconde, qui à son tour se réduit à la troisième. On vérifiera sur la dernière formule qu'étant vraie dans les deux cas de figure envisageables (que p soit vrai ou faux), elle « ne m'apprend rien, pas plus qu'on ne me renseignerait sur un certain angle en me disant qu'il est ou droit ou aigu, ou obtus, ni sur le temps qu'il fait en me disant qu'il pleut ou qu'il ne pleut pas » (Blanché, 1968 : 63-64). Bref, les formules tautologiques propositionnelles ne nous apprennent rien sur la vérité des propositions qu'elles combinent, puisqu'elles sont vraies quelle que soit la valeur de vérité de ces propositions. En revanche, elles « exhibent » le caractère nécessaire *a priori* de certaines de leurs combinaisons (ici, de l'implication, de la disjonction et d'une combinaison de la disjonction et de la conjonction) qui constituent ni plus ni moins que les règles de base du calcul des propositions. Dans ce calcul, qui ne reconnaît aux propositions que la propriété d'être vraies ou fausses, la tautologie (27) illustre à la fois ce qu'est la disjonction et la vérité *a priori* qu'une proposition est vraie ou fausse. L'énoncé (28) qui substitue aux propositions p et q de la formule (26) les phrases *Il pleut* et *Il vente* permet de tirer les mêmes conclusions quant à l'usage des connecteurs langagiers interpropositionnels *et* et *ou*⁸ :

(28) *Il pleut et (il vente ou il ne vente pas) ou bien il ne pleut pas et (il vente ou il ne vente pas).*

La disjonction entre les deux propositions majeures reliées par *ou bien* étant vraie si l'une au moins de ces deux propositions au moins est vraie, il apparaît que la phrase entière est vraie dans les quatre cas de figure envisageables (28)a-c. En effet, s'il pleut et qu'il vente mais aussi s'il pleut mais ne vente pas, la première proposition est vraie ; et s'il ne pleut pas et qu'il vente, mais aussi s'il ne pleut ni ne vente, la deuxième proposition est vraie⁹ :

(28)a *Il pleut et (il vente ou il ne vente pas) ou bien il ne pleut pas et (il vente ou il ne vente pas).*

(28)b *Il pleut et (il vente ou il ne vente pas) ou bien il ne pleut pas et (il vente ou il ne vente pas).*

(28)c *Il pleut et (il vente ou il ne vente pas) ou bien il ne pleut pas et (il vente ou il ne vente pas).*

(28)d *Il pleut et (il vente ou il ne vente pas) ou bien il ne pleut pas et (il vente ou il ne vente pas).*

⁸ Ce qui n'autorise pas pour autant à assimiler purement et simplement les deux conjonctions aux connecteurs logiques.

⁹ Dans chaque cas de figure la proposition majeure vraie est soulignée et les propositions élémentaires qui la rendent vraie identifiées par des caractères romains.

Qu'en est-il alors des phrases qui ont la forme et l'interprétation d'une PAT et de leur modélisation selon qu'on les analyse dans une perspective logique ou linguistique ?

Un EAT comme (29) s'analyse syntaxiquement comme une PAT conforme au schéma phrastique [1] et logiquement comme une seule proposition [30] formée d'un prédicat unaire (FEMME) et de son argument générique (*une femme*) :

(29) *Une femme est une femme.*

[1] N0 – *est* – N1

[30] (FEMME) *une femme*

Le caractère tautologique de (29) devrait donc s'expliquer en termes non plus de combinatoire interpropositionnelle, mais d'architecture interne à la proposition décrétée tautologique. Compte tenu du caractère générique de (29), le calcul des prédicats donne de cette phrase la représentation [31], plus différenciée que [1], et qui met effectivement en évidence ce qu'il est convenu d'appeler son caractère *analytique* :

[31] $\forall x, F(x) \text{ fi } F(x)$

La formule [31], en effet, se lit : « Pour toute valeur de x, si x vérifie le prédicat F (= être une femme), alors x vérifie le prédicat F » ou « Pour tout x, si x est F (= est une femme), alors x vérifie est F » ou encore « Tout ce qui est femme est femme ». En d'autres termes un énoncé comme (29) s'analyse logiquement comme l'assertion d'une implication dont l'antécédent est [quelque chose vérifie le prédicat F] et le conséquent [cette même chose vérifie le prédicat F]. Ce qui revient au constat que pour le prédicat unaire donné, vérifier ce prédicat implique... vérifier ce prédicat. Il s'agit encore une fois de l'assertion d'une vérité formelle, donc d'une manière de dire le vrai *a priori* qui, en tant que telle, définit une loi fondamentale de la logique.

Toutefois, à y regarder de plus près, [30] n'est pas une transcription fidèle de la forme linguistique et de la configuration sémantique de (29), mais de la phrase bipropositionnelle :

(31) *Si quelque chose est une femme, alors c'est une femme.*

où la phrase attributive *Quelque chose est une femme* est à la fois l'antécédent et le conséquent d'une implication. La raison de cette divergence est bien connue. Dans l'ontologie minimale du calcul des prédicats, les seules entités reconnues sont les valeurs des variables x, y, etc... L'expression référentielle sujet d'une phrase attributive, par exemple *une femme* ou *les femmes*, y est analysée comme un prédicat (ici : *être une femme*) vérifié par une variable liée par le quantificateur existentiel (*Il existe [au moins] une valeur de x qui vérifie le prédicat « être une femme »*) ou universel (*Toutes les valeurs de x vérifient le prédicat « être une femme »*). Du coup, l'expression référentielle, d'argument d'un prédicat attributif qu'elle est en langage ordinaire, se trouve convertie en une proposition existentielle ou universelle couplée sur le mode de la conjonction ou de l'implication avec la proposition, liée par le même quantificateur, qui assigne à la variable le prédicat attributif. La déconstruction (ou la réanalyse) logique des phrases non génériques (32-33) symbolisée par [32-33]a :

(32) *Paris est une ville.*

[32]a $\exists x, P(x) \& V(x)$

(33) *Les femmes sourient.*

[33]a $\forall x, F(x) \text{ fi } S(x)$

illustre cette conversion d'une structure propositionnelle argument-prédicat en une composition de deux propositions liées par le même quantificateur.¹⁰ Elle explique surtout l'analyticité logique d'une PAT comme (29) où les deux propositions génériques ont le même prédicat (il suffit, pour s'en convaincre, de remplacer *sourient* par *sont des femmes* dans (33) et $S(x)$ par $F(x)$ dans sa transcription logique [33]a). En revanche, si l'on remplace dans [32] *une ville* par *Paris*, la phrase (32), qui identifie l'entité individuelle Paris à elle-même, ne sera pas pour autant une tautologie, mais la simple répétition d'une proposition synthétique qui pose l'existence d'une entité particulière appelée *Paris* :

(34) *Paris est Paris.*

[34]a $\forall x, P(x) \& P(x)$

Le langage ordinaire, qui ne connaît pas les pures variables du calcul des prédicats¹¹, construit ses expressions référentielles sous la forme de syntagmes nominaux ou d'expressions équivalentes, et ce à partir d'unités lexicales renvoyant à divers types d'entités dont l'existence est linguistiquement présupposée (et qui n'a donc pas besoin d'être préalablement assertée). En effet, des expressions comme *une femme, trois femmes, plusieurs femmes, cette femme, etc.*, mettent directement en place une ou plusieurs entités individuelles conçues comme des occurrences du concept [FEMME], où le déterminant quantifie la variable restreinte [x qui est FEMME]. Plus généralement, comparés aux variables pures (non restreintes) $x, y, \text{ etc.}$, du calcul des prédicats, les noms fonctionnent comme des variables restreintes qui satisfont déjà un prédicat restricteur (le nom *femme*, par exemple, fonctionne comme la variable restreinte « x qui est une femme »). Mais comme concepts, ils peuvent aussi être prédiqués d'entités déjà constituées comme telles. La paraphrase (29)a de la PAT (29) :

(29)a Une occurrence de [FEMME] est une occurrence de [FEMME]

montre que le nom *femme* fait l'objet de deux emplois distincts, mais complémentaires si l'on considère qu'énoncer une phrase attributive, c'est à la fois référer à une entité et en prédiquer quelque chose. Dans le premier emploi, que j'appellerai *référentiel*, le nom fonctionne comme une variable restreinte pour construire une occurrence du concept [FEMME] qu'il véhicule. Comme attribut dans l'expression *est une femme*, le même nom, en emploi dit

¹⁰ Sur l'« aplatissement » par le calcul des prédicats des structures prédictives argument-prédicat en deux propositions et sur la dislocation quantificationnelle de l'expression référentielle, voir Kleiber (1981 : 22-23, 80-81, 85 et 98-99).

¹¹ « Dans les langues naturelles, il n'existe pas de x ; on ne peut parler avec des variables logiques sans signification ». Kleiber (1981 : 80).

prédicatif, affirme que l'argument de la proposition vérifie le concept [FEMME]. Or, vérifier le concept [FEMME], c'est en être une occurrence.

Il s'ensuit que les PAT assertent analytiquement du référent de leur sujet, générique ou particulier, qu'il est ce qu'il est, c'est-à-dire l'occurrence d'un concept ou, sous une autre formulation, une valeur de ce concept conçu comme une variable restreinte. Telles quelles, ces phrases ne disent rien d'autre que la façon dont la langue nous permet de référer à des entités génériques ou particulières... en les présentant comme des occurrences de concepts. De ce point de vue, *Une femme est une femme*, *Un sou est un sou* et *Paris est Paris* ne sont que des instances particulières de la vérité « linguistique » *Un N est un N* (ou *Un x est un x*) et ne se distinguent donc pas des tautologies logiques qui exhibent les règles fondamentales du calcul des propositions ou des prédicats. Mais comme ces énoncés « roulent » sur des termes lexicaux et non sur la catégorie abstraite à laquelle ils appartiennent, leur signification tautologique est exploitée discursivement pour attirer l'attention sur le contenu spécifique de ces termes et rappeler à quoi engage leur usage dans une expression référentielle. Aussi bien leurs emplois discursifs relèvent-ils essentiellement de la dimension argumentative du langage qui, comme le signalaient déjà Perelman et Olbrechts-Tyteca (1970 : 292), sollicitent toujours la coopération, voire la connivence de l'interlocuteur : « Lorsque dans une discussion informelle, la tautologie paraît évidente et voulue, comme dans les expressions du type *un sou est un sou*, *les enfants sont des enfants*, elle devra être considérée comme une figure. [...] L'interprétation de la figure, que nous appellerons *tautologie apparente* exige donc un minimum de bonne volonté de la part de l'auditeur ». Mon propos n'étant pas d'examiner en quoi consiste précisément cette interprétation « figurée » ni les procédures et les routines inférentielles qui permettent de construire les significations énonciatives des EAT dans les instances discursives où ils s'insèrent, je me contenterai de deux remarques finales sur l'articulation entre la signification construite des EAT et leur sens conventionnel tautologique.

Soit l'EAT (8) et l'énoncé définitoire correspondant (8)a où le syntagme nominal attribut développe analytiquement le signifié de la tête nominale du sujet :

(8) *Un célibataire est un célibataire.*

(8)a *Un célibataire est un homme qui n'a jamais été marié.*

Les deux énoncés sont également tautologiques et analytiques aux termes de l'analyse qui précède. Mais leurs exploitations discursives sont très différentes. L'énoncé définitoire (8)a s'interprète comme la verbalisation du sens codé du nom *célibataire* sous la forme d'une périphrase définitoire du sens codé du nom *célibataire*. La tautologie formelle qu'est l'EAT (8) ne dit rien du sens codé du nom *célibataire* sinon qu'il est ce qu'il est. En revanche, elle laisse à l'interlocuteur le soin de reconstituer la représentation stéréotypique (supposée partagée) associée à ce terme, à charge pour lui d'y sélectionner les traits définitoires, voire les lieux communs (*topoi*) susceptibles de valider argumentativement l'énonciation de (8). À cet égard, le comportement du couple (8)-(8)a est instructive si l'on restreint leur domaine de validité à une ou à plusieurs personnes :

(30) *Pour Georges, un célibataire est un célibataire.*

(30)a *Pour Georges, un célibataire est un homme qui n'a jamais été marié.*

(30)b **Pour Georges, un célibataire est un homme qui a été marié.*

L'énoncé (30)a, contrairement à la version contradictoire (30)b, apparaît redondant au regard de la vérité collective, supposée partagée par tout locuteur, qu'est la connaissance de son contenu définitoire. L'EAT (30), en revanche, passe bien la rampe parce que ce qui est attribué à Georges n'est pas le sens tautologique de base de l'énoncé, mais bien les implications argumentatives qu'il est censé en tirer et que la suite de l'énoncé pourrait d'ailleurs expliciter (*et donc fait la fête tous les soirs / court les filles / a plus de temps libre qu'un homme marié, etc.*).¹² Une preuve supplémentaire, mais il y en a encore d'autres, que *les tautologies sont (et restent) des tautologies* et que les interprétations auxquelles elles mènent (à condition d'en sortir !) dépendent de leur conditionnement linguistique.

MARTIN RIEGEL

Strasbourg

Bibliographie

- Blanché, R., *Introduction à la logique contemporaine*, Paris, A. Colin, 1968.
- Frédéric, M., « La tautologie dans le langage naturel », in : *Travaux de linguistique et de littérature*, XIX, 1, pp. 313-326.
- Galmiche, M., « L'utilisation des articles génériques comme mode de donation de la vérité », in : *LINX*, 9, pp. 28-87.
- Galmiche, M., « Phrases, syntagmes et articles génériques », in : *Langages*, 79, pp. 2-39.
- Klieber, G., *Problèmes de référence : descriptions définies et noms propres*, Paris, Klincksieck, 1981.
- Klieber, G., « Remarques sur la généricité et la spécificité », in : *Le français moderne*, LI, 1, pp. 36-49.
- Klieber, G., « Du côté de la généricité verbale : les approches quantificationnelles », in : *Langages*, 79, pp. 61-88.
- Klieber, G., « Le générique, un massif ? » in : *Langages*, 94, pp. 73-114.
- Moeschler, J. – Reboul, A., *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris, Éditions du Seuil, 1994.
- Perelman, C. – Olbrechts-Tyteca, L., *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Éditions de l'Institut de Sociologie, ULB, 1970.
- Rey-Debove, J., « Le sens de la tautologie », in : *Le français moderne*, XLVI, 4, pp. 318-332.
- Rey-Debove, J., *La linguistique du signe. Une approche sémiotique*, Paris, A. Colin, 1998.
- Richard, E., *La répétition : syntaxe et interprétation*, thèse de doctorat, Brest, Université de Bretagne occidentale (Faculté des Lettres et des Sciences sociales Victor Segalen), 2000.

¹² Sur d'autres contraintes d'emploi qui découlent de la vérité linguistique du sens phrastique des EAT, voir les pages que consacre à ce type de construction la thèse non (encore ?) publiée de Richard (2000 : 142-163).

Riegel, M., « Sémantique et cognition. Pour une conception réaliste de la signification linguistique »,
in : *Cognitio*, 7, pp. 51-72.